



Pascal HUGUET, Président, répond à nos questions

En début d'année prochaine des changements sont annoncés pour nos déchets, Pourquoi de tels ajustements ?

Tout d'abord, ces ajustements partent d'un constat de terrain. Les bacs verts ne sont actuellement pas sortis toutes les semaines. Le taux de présentation oscille entre 60 et 65% et dans la majorité des cas, les bacs présentés ne sont pas pleins.

De plus, la mise à disposition de composteurs est cohérente avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 de l'obligation de tri à la source des biodéchets. Elle va permettre de réduire encore davantage le contenu du bac vert. Nous parlons des 27 % de biodéchets présents actuellement dans les ordures ménagères.

D'autre part, il reste encore beaucoup de déchets recyclables dans les bacs d'ordures ménagères ! Près de 22 % du contenu du bac vert pourrait rejoindre la collecte sélective comme les papiers, cartons, verre, plastiques ou textiles. Nous espérons ainsi que cette réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères puisse améliorer le geste de tri. Un geste simple au quotidien à la portée de tous pour apporter notre contribution à la préservation de notre environnement et de nos ressources...

Ces adaptations permettront également de diminuer les kilomètres parcourus par nos véhicules et réduire ainsi nos émissions de CO₂.

La taxe sur les ordures ménagères (TEOM) va-t-elle être impactée ?

Nous sommes fortement impactés depuis la crise COVID par l'augmentation des énergies et par l'augmentation des taxes notamment, celles liées aux activités polluantes ainsi que par une plus forte inflation.

La diminution de la fréquence des collectes d'ordures va permettre, nous l'espérons, de stabiliser le produit de la taxe d'enlèvement des Ordures ménagères sur quelques années.

Nous sommes conscients que ces changements pourront demander quelques efforts d'adaptation supplémentaires et créer quelques frustrations, mais nous sommes néanmoins convaincus qu'un engagement collectif est nécessaire pour construire un avenir tourné vers la sauvegarde de notre environnement. Nous vous remercions par avance de votre mobilisation à nos côtés.



LA LETTRE DU SIEOM

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLIMINATION
DES ORDURES MÉNAGÈRES DU GROUPEMENT DE MER

À PARTIR DU 15 JANVIER 2024

ÇA BOUGE DANS VOS BACS

Le passage des collectes s'ajuste et le geste de tri évolue. Les bacs d'ordures ménagères seront vidés une semaine sur deux.

**COLLECTE DES ORDURES
MÉNAGÈRES
TOUS LES 15 JOURS**



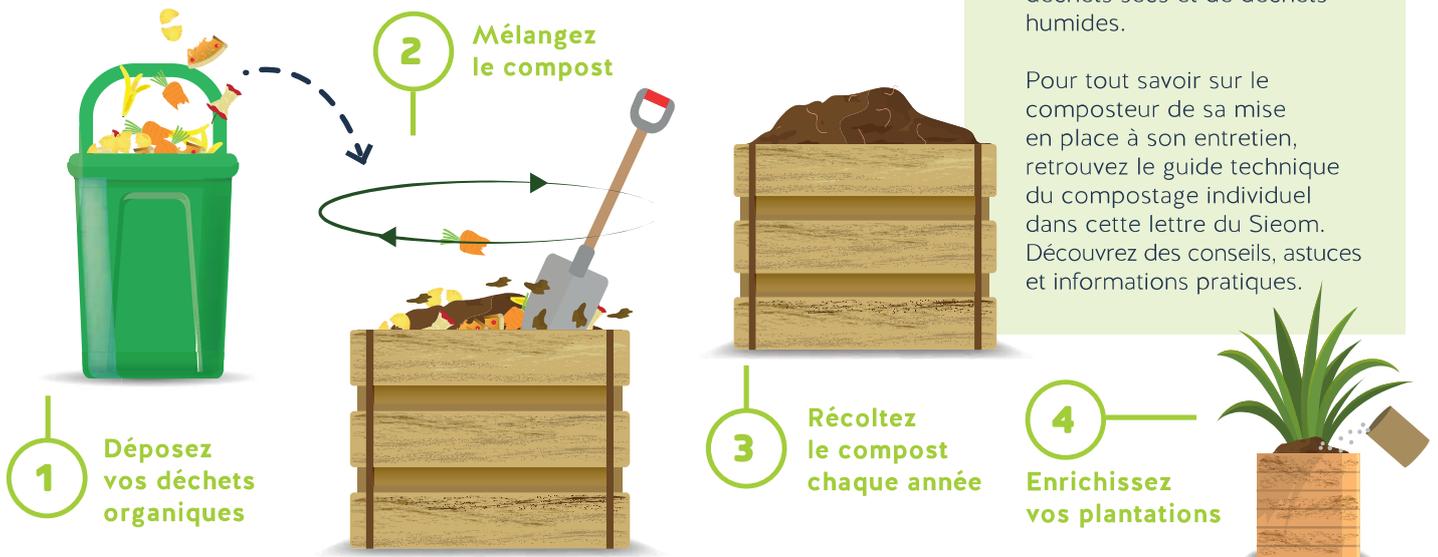
**TOUS LES PAPIERS
DANS LE BAC JAUNE**



ZOOM SUR LE COMPOSTAGE



Vos biodéchets peuvent être valorisés pour être transformés en engrais. C'est possible grâce au composteur.



NOTRE ASTUCE

Pour composter efficacement, alternez des couches de déchets secs et de déchets humides.

Pour tout savoir sur le composteur de sa mise en place à son entretien, retrouvez le guide technique du compostage individuel dans cette lettre du Sieom. Découvrez des conseils, astuces et informations pratiques.

LES BIODÉCHETS : QU'EST-CE QUE C'EST ?

- **Déchets verts** : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.
- **Déchets alimentaires** : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.

Les biodéchets sont composés à 80 % d'eau, les incinérer est inutilement énergivore. Il n'y a donc que des avantages à les trier pour les valoriser !



COMPOSTEUR PARTAGÉ, ÇA EXISTE DÉJÀ !

Vous ne souhaitez pas avoir de composteur individuel ou n'avez pas la place ?

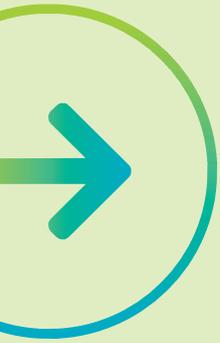
Une première expérience réussie à Mer ! Rendez-vous rue Agrippa d'Aubigné et rue des Rosiers pour découvrir cette initiative. Vous souhaitez mettre en place un composteur partagé plus proche de chez vous ?

Contactez-nous pour connaître les démarches : sieom-mer.fr/demarches-en-ligne

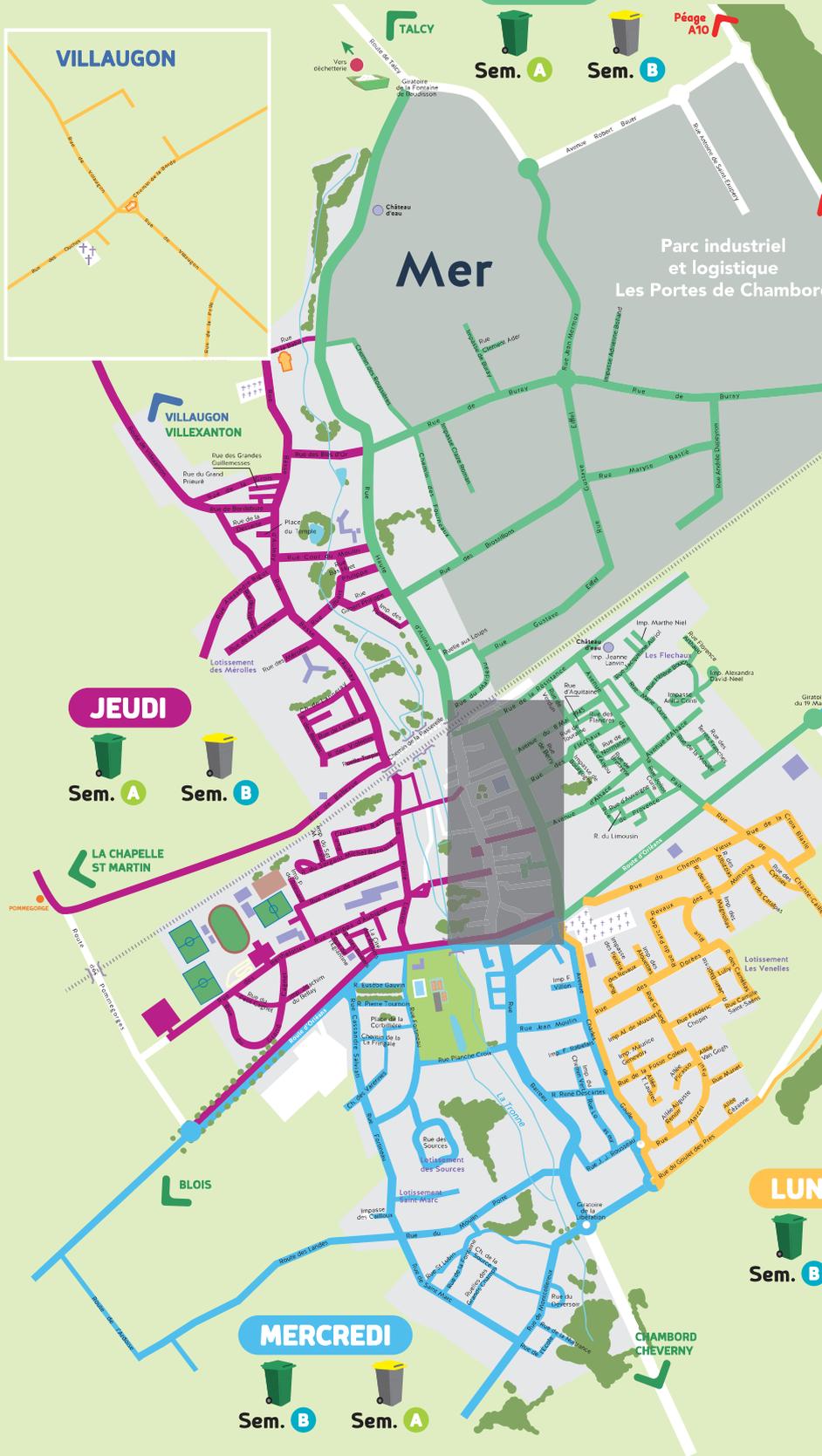


C'EST PARTI ! DEMANDEZ VOTRE COMPOSTEUR

Réservez votre composteur auprès du Sieom. Faites la démarche sur sieom-mer.fr/nous-contacter



LES NOUVEAUX JOURS DE COLLECTES



MARDI

Sem. A  Sem. B 

JEUDI

Sem. A  Sem. B 

MERcredi

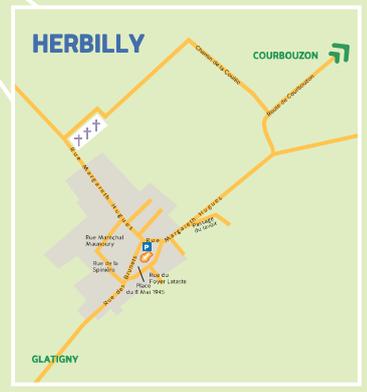
Sem. B  Sem. A 

LUNDI

Sem. B  Sem. A 

CENTRE-VILLE

Tous les jeudis  
Vendredi Sem. B 



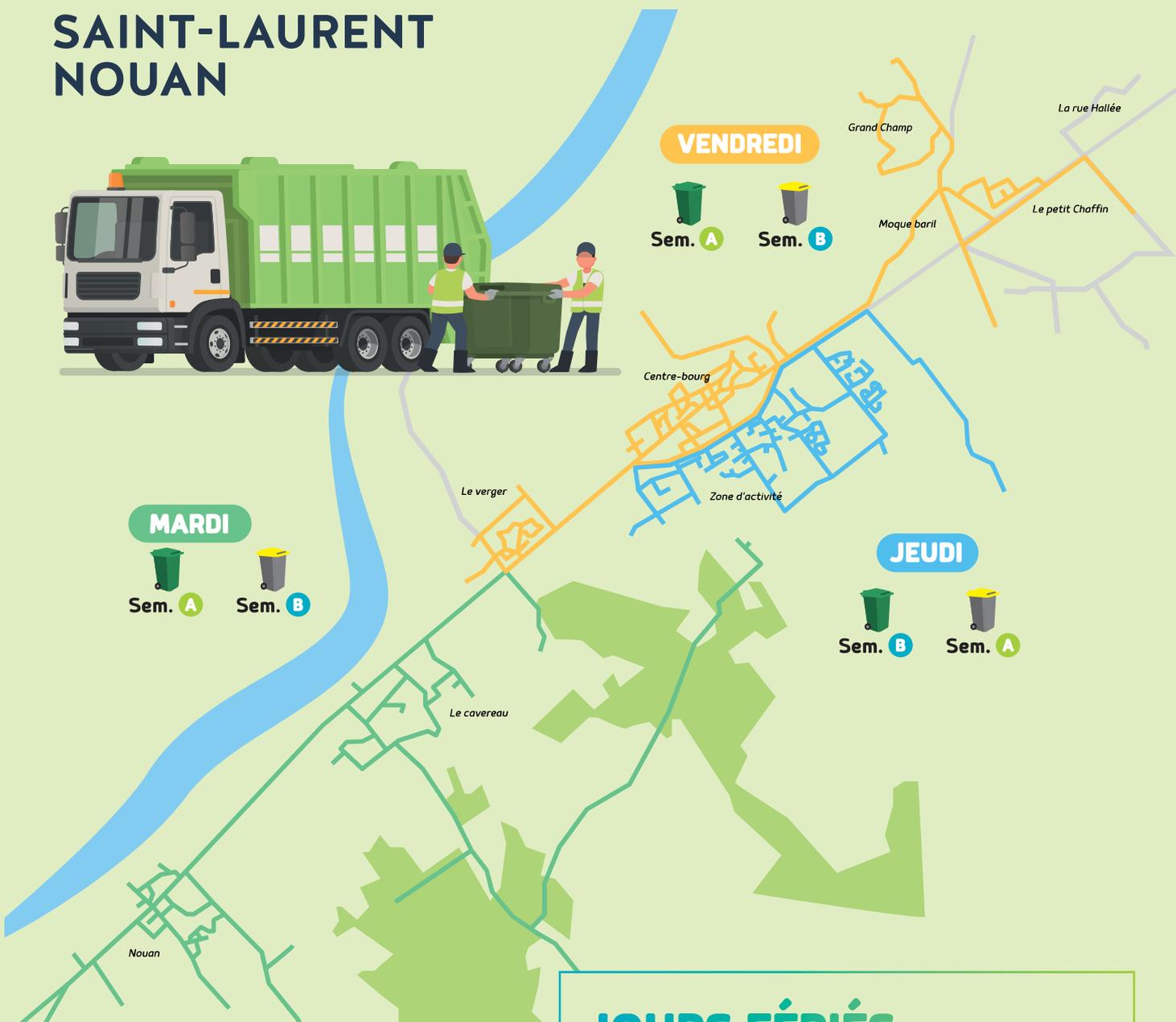
NOUVEAU ! À PARTIR DU 15 JANVIER



COMMUNE	ORDURES MÉNAGÈRES	EMBALLAGES
AUTAINVILLE	Lundi matin - Semaines A	Lundi matin - Semaines B
AVARAY	Vendredi après-midi - Semaines B	Vendredi après-midi - Semaines A
BAIGNEAUX	Lundi matin - Semaines B	Lundi matin - Semaines A
BAUZY	Mercredi après-midi - Semaines A	Mercredi après-midi - Semaines B
BOISSEAU	Lundi matin - Semaines B	Lundi matin - Semaines A
BRIOU	Lundi matin - Semaines A	Lundi matin - Semaines B
CHAMBORD	Vendredi matin - Semaines B	Vendredi matin - Semaines A
CONAN	Lundi matin - Semaines B	Lundi matin - Semaines A
CONCRIERS	Mardi matin - Semaines B	Mardi matin - Semaines A
COURBOUZON	Vendredi après-midi - Semaines B	Vendredi après-midi - Semaines A
COURMEMIN	Mercredi après-midi - Semaines A	Mercredi après-midi - Semaines B
CROUY-SUR-COSSON	Vendredi après-midi - Semaines B	Vendredi après-midi - Semaines A
DHUIZON	Jeudi après-midi - Semaines A	Jeudi après-midi - Semaines B
EPIAIS	Lundi matin - Semaines B	Lundi matin - Semaines A
FONTAINES-EN-SOLOGNE	Mercredi après-midi - Semaines A	Mercredi après-midi - Semaines B
JOSNES	Mardi matin - Semaines B	Mardi matin - Semaines A
LA CHAPELLE-ST-MARTIN	Mardi matin - Semaines B	Mardi matin - Semaines A
LA FERTE-SAINT-CYR	Lundi après-midi - Semaines A	Lundi après-midi - Semaines B
LA MADELEINE-VILLEFROUIN	Lundi matin - Semaines B	Lundi matin - Semaines A
LE PLESSIS-L'ECHELLE	Mercredi matin - Semaines A	Mercredi matin - Semaines B
LESTIOU	Vendredi après-midi - Semaines B	Vendredi après-midi - Semaines A
LORGES	Lundi matin - Semaines A	Lundi matin - Semaines B
MARCHENOIR	Mercredi matin - Semaines A	Mercredi matin - Semaines B
MASLIVES	Vendredi après-midi - Semaines B	Vendredi après-midi - Semaines A
MER	Voir plan	
MILLANCAY	Mardi après-midi - Semaines B	Mardi après-midi - Semaines A
MONTRIEUX-EN-SOLOGNE	Lundi après-midi - Semaines B	Lundi après-midi - Semaines A
MUIDES-SUR-LOIRE	Vendredi matin - Semaines A	Vendredi matin - Semaines B
NEUNG-SUR-BEUVRON	Mardi après-midi - Semaines B	Mardi après-midi - Semaines A
NEUVY	Mercredi après-midi - Semaines A	Mercredi après-midi - Semaines B
OUCQUES	Jeudi matin - Semaines B	Jeudi matin - Semaines A
RHODON	Lundi matin - Semaines B	Lundi matin - Semaines A
ROCHES	Mardi matin - Semaines B	Mardi matin - Semaines A
SAINT-DYE-SUR-LOIRE	Vendredi matin - Semaines B	Vendredi matin - Semaines A
SAINT-LAURENT-NOUAN	Voir plan	
SAINTE-GEMMES	Lundi matin - Semaines B	Lundi matin - Semaines A
SAINT-LEONARD-EN-BEAUCE	Mercredi matin - Semaines A	Mercredi matin - Semaines B
SERIS	Mardi matin - Semaines B	Mardi matin - Semaines A
ST-LAURENT-DES-BOIS	Lundi matin - Semaines A	Lundi matin - Semaines B
SUEVRES	Mercredi matin - Semaines B	Mercredi matin - Semaines A
TALCY	Mardi matin - Semaines B	Mardi matin - Semaines A
THOURY	Vendredi matin - Semaines B	Vendredi matin - Semaines A
VEILLEINS	Jeudi après-midi - Semaines B	Jeudi après-midi - Semaines A
VERNOU-EN-SOLOGNE	Jeudi après-midi - Semaines B	Jeudi après-midi - Semaines A
VILLENEUVE-FROUVILLE	Lundi matin - Semaines B	Lundi matin - Semaines A

Semaine **A** = Semaine impaire / Semaine **B** = Semaine paire

SAINT-LAURENT NOUAN



VOTRE BAC JAUNE DÉBORDE ?

Demandez
une poubelle
**PLUS
GRANDE !**



Pour toute demande,
contactez-nous sur :
sieom-mer.fr/demarches-en-ligne

JOURS FÉRIÉS

Modification des passages de collecte.

Attention ! Les collectes des déchets sont assurées tous les jours fériés, sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre où elles sont décalées au jour suivant jusqu'au samedi.

	Jour de collecte	décalé au
1^{er} mai	Mercredi 01/05	➤ Jeudi 02/05
	Jeudi 02/05	➤ Vendredi 03/05
	Vendredi 03/05	➤ Samedi 04/05
25 décembre	Mercredi 25/12	➤ Jeudi 28/12
	Jeudi 26/12	➤ Vendredi 27/12
	Vendredi 27/12	➤ Samedi 28/12

RETROUVEZ VOTRE CALENDRIER SUR SIEOM-MER.FR
téléchargeable sur notre site internet à la rubrique
« À la une » ou sur notre application mobile à partir du
1^{er} janvier.

LES CONSIGNES DE TRI

À RECYCLER

TOUS
LES EMBALLAGES
ET TOUS
LES PAPIERS
SE TRIENT !



Emballages en plastique
(bouteilles, flacons, sacs, sachets, films, pots, boîtes et barquettes)



Cartonnettes et briques alimentaires



Emballages en métal



Journaux, magazines



Catalogues, livres, annuaires



Courriers, lettres, enveloppes

NOUVEAU



LES BONS GESTES



vidés



non lavés



non imbriqués



en vrac

À RECYCLER

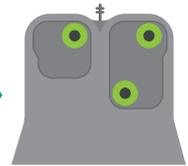
EMBALLAGES
EN VERRE À VIDER
INUTILE DE LES LAVER



Pots et bocaux en verre



Bouteille en verre



À RECYCLER

FILIÈRE
TEXTILE

À apporter dans les containers dédiés :
petits vêtements, linge de maison, grands
vêtements, chaussures



À COMPOSTER

FILIÈRE
COMPOSTAGE
INDIVIDUEL

Tontes de gazon, fleurs fanées, petits branchages,
mauvaises herbes, reste de repas, sachets de thé,
filtres à café, épiluchures de fruits et de légumes...



Nouveauté !
À partir du 1^{er} janvier 2024,
une nouvelle obligation
gouvernementale
impose le tri
des biodéchets.

À DÉPOSER

FILIÈRE
DÉCHETTERIE

À apporter dans une des 7 déchetteries :
bois, cartons, déblais et gravats, encombrants,
métaux, déchets d'équipement électriques et
électroniques (DEEE), mobilier, piles, batteries
et déchets toxiques



À JETER

ORDURES MÉNAGÈRES
DANS LA POUBELLE
ORDINAIRE



NOS ASTUCES

COMMENT MIEUX GÉRER SES DÉCHETS ?

Réduire au quotidien le volume de vos poubelles, c'est simple !



- Pliez vos cartons et aplatissez vos emballages (bouteilles, canettes etc)
- Collez l'étiquette « Stop pub » sur votre boîte aux lettres pour réduire votre consommation papier
- Pensez aux achats en vrac
- Favorisez l'achat de produits sans emballage
- Avant vos courses, pensez à prendre votre sac en tissu. Stop aux sacs en plastique payants qui s'accumulent !

VOTRE POUBELLE SENT MAUVAIS ?

Des solutions naturelles et économiques existent pour neutraliser les odeurs de vos bacs.

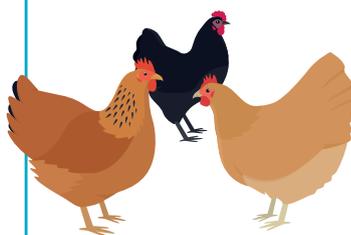
Saupoudrez le fond de votre poubelle de bicarbonate de soude, de charbon actif ou d'argile. Ces substances en poudre vont absorber les liquides odorants.

ASTUCE : Doublez le sac poubelle pour les déchets particulièrement odorants.

Pensez également à désinfecter régulièrement votre poubelle avec du vinaigre blanc, de l'eau de javel ou du savon noir.



ADOPTÉZ UNE POULE !



L'idéal pour compléter un site de compostage, consiste à adopter des poules et à installer un poulailler chez soi.

Une poule peut picorer en moyenne 48kg de déchets par an. Rapporté à l'échelle d'un poulailler, ce sont plusieurs centaines de kilos de déchets qui peuvent être détournés des ordures ménagères chaque année.

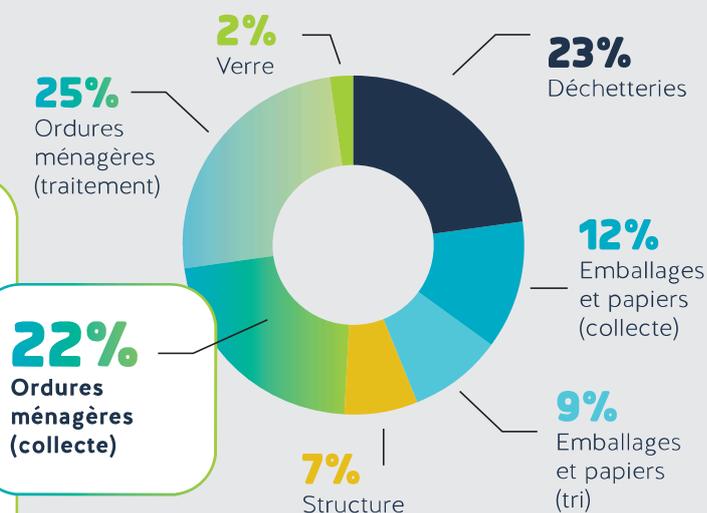
ET MA TAXE, QUE DEVIENT-ELLE ?

UN OBJECTIF : LA STABILISATION DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

L'adaptation des fréquences de collecte tendra à diminuer les charges de collecte d'environ 40% soit 9,5% des charges totales de fonctionnement du syndicat.

L'objectif est donc de stabiliser le produit de la TEOM attendue sur quelques années, en compensation notamment de l'inflation et des taxes dues à l'état.

Répartition des charges de fonctionnement du syndicat





APPLICATION SIEOM INFOS

UN SERVICE SUR MESURE EN FONCTION DE VOTRE LOCALISATION

Découvrez une application sur mesure en fonction de votre géolocalisation : calendrier de collecte interactif et personnalisé, points de collecte et déchetteries les plus proches et informations pratiques sur vos services.

Retrouvez également toutes les informations utiles au tri et à la réduction de vos déchets, horaires et informations pratiques sur les déchetteries, consignes de tri en plus encore !

Disponible sur App Store et Google Play



FAITES LE BON GESTE



Créez vos propres notifications pour vous rappeler de sortir vos bacs



Recevez des alertes sur les changements et évolution de vos collectes

Syndicat Intercommunal d'Élimination des Ordures Ménagères du Groupement de Mer
9, rue Nationale - 41500 MER - administration@sieom-mer.fr - 02 54 81 41 38 - www.sieom-mer.fr

f Retrouvez-nous sur facebook : **sieom mer**

Directeur de la publication : Pascal Huguet, Président - Coordination : Florent Léonard
et Camille Menereul - Rédaction : Camille Menereul - Création graphique : **wom!**

LETTRE DU SIEOM - DÉCEMBRE 2023  **SIEOM**
DU GROUPEMENT DE MER